

DIRECTION DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

AVIS AUX MÉDIAS

66ème Session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

INVITATION AUX REPRÉSENTANTS DES MÉDIAS

OBJET : La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (la CADHP) voudrait informer les Médias qu'elle tiendra une conférence de presse le 7 août 2020 pour informer le grand public des questions examinées lors de la Session publique de sa 66ème Session ordinaire, et de la situation actuelle des droits de l'homme en Afrique dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

LIEU : Session virtuelle, Webinaire Zoom

QUAND : 7 août 2020
11h30 (GMT)
14h30 (EAT)
13h30 (CAT)

OÙ : Session virtuelle
7 août 2020, Conférence de presse, *lien Webinaire Zoom :*

<https://zoom.us/j/98304419073?pwd=aVczVXVVTjZWb3F1WnRoK0pnSUtwdz09>

Code identification Webinaire : 983 0441 9073

Mot de passe : 907096

QUI : Membres des Médias.

Contexte

La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) a été créée en vertu de l'article 30 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (la Charte africaine), entrée en vigueur le 21 octobre 1986. La CADHP est un organe de traité autonome de l'Union africaine, et est composée de onze (11) commissaires, qui

sont élus par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine. Les Commissaires siègent à titre personnel et de manière indépendante et impartiale.

Le mandat de la CADHP est défini dans l'article 45 de la Charte africaine et comprend : *la protection et la promotion des droits de l'homme et des peuples sur le continent ; l'interprétation de toute disposition de la Charte africaine, à la demande d'un État partie, d'une Institution de l'OUA ou d'une Organisation africaine reconnue par l'Union africaine ; et la formulation de principes et règles sur les libertés fondamentales sur lesquels les Gouvernements africains peuvent fonder leurs législations.*

Conformément à son nouveau Règlement intérieur adopté lors de sa 27^{ème} Session extraordinaire (19 février – 4 mars 2020), la CADHP tient quatre (4) Sessions ordinaires par an, et à la demande de la majorité des Membres de la Commission ou du Président de la Commission de l'Union africaine, elle peut également convoquer des sessions extraordinaires. Le règlement intérieur est disponible sur le Site Web de la CADHP à l'adresse : <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=72>. Depuis sa création, la CADHP a tenu soixante-cinq (65) Sessions ordinaires et vingt-huit (28) Sessions extraordinaires.

Ordre du jour

Au cours de cette 66^{ème} Session ordinaire, tenue virtuellement du 13 juillet au 7 août 2020, la CADHP a eu des discussions sur la situation des droits de l'homme en Afrique, en mettant particulièrement l'accent sur l'impact de la COVID-19 sur les différents acteurs et parties prenantes intervenant dans la protection et la promotion des droits de l'homme sur le continent, y compris les interventions de la CADHP et des États parties, en soulignant les mesures qu'ils ont prises en réponse à la pandémie. La CADHP a également organisé une table ronde sur les thèmes suivants : « *Faire des droits de l'homme une priorité pendant et après la COVID-19* » et « *Les droits de l'homme et la COVID-19 : impact socio-économique et faire taire les armes* ».

Conformément à l'article 62 de la Charte africaine, qui exige que les États parties soumettent des rapports périodiques à la CADHP, tous les deux ans, la République de Maurice a présenté un Rapport périodique combiné (9^{ème} et 10^{ème} rapports) couvrant la période de janvier 2016 à août 2019.

La CADHP félicite la République de Maurice et appelle les autres États parties ayant des rapports en suspens à s'acquitter de leurs obligations de présentation de rapports, conformément à l'article 62 de la Charte africaine.

La CADHP a mis en place cinq (5) Groupes de travail, cinq (5) Rapporteurs spéciaux et deux (2) Comités, collectivement appelés « mécanismes spéciaux », pour suivre et

traiter certaines questions thématiques qui suscitent des préoccupations sur le continent. Les Mécanismes spéciaux sont tenus de présenter à chaque Session ordinaire de la CADHP des rapports sur les activités entreprises pendant la période d'intersession. Au cours de la présente 66^{ème} Session ordinaire, les Mécanismes spéciaux suivants ont présenté leurs rapports, en instant particulièrement sur les effets et la réponse à la COVID-19 : (i) la Rapporteuse spéciale sur les prisons, les conditions de détention et l'action policière en Afrique ; (ii) la Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme ; (iii) le Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique ; (iv) le Rapporteur spécial sur la liberté d'expression et l'accès à l'information ; (v) le Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme et Point focal sur les repréailles en Afrique ; (vi) la Rapporteuse spéciale sur les réfugiés, les demandeurs d'asile, les personnes déplacées et les migrants en Afrique ; (vii) le Comité pour la prévention de la torture en Afrique ; (viii) le Groupe de travail sur les droits économiques, sociaux et culturels ; (ix) le Groupe de travail sur la peine de mort, les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires et les disparitions forcées en Afrique ; (x) le Groupe de travail sur les droits des personnes âgées et des personnes handicapées ; (xi) le Groupe de travail sur les industries extractives, l'environnement et les violations des droits de l'homme ; et le Comité sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH (PVVJH) et des personnes à risque, vulnérables et affectées par le VIH.

La CADHP s'est également penchée sur ses relations et sa coopération avec les institutions nationales des droits de l'homme (INDH) et les organisations non gouvernementales (ONG), et a également examiné les demandes de statut de membre affilié et de statut d'observateur introduites respectivement par des INDH et des ONG.

Pour plus de plus amples informations, veuillez contacter :

Mme Lindiwe Khumalo, Secrétaire exécutive a.i.

Tel: +251 98 487 70 29 / +220 4410 505 / 506

Email : KhumaloL@africa-union.org

Pour les demandes de renseignements des médias : au-banjul@africa-union.org

Pour les média qui souhaitent participer, veuillez prendre contact avec:

M. Etwell Karikoga, E-mail : KarikogaE@africa-union.org